



Challenge Christian VERROLLES

Tir 3D par Equipe

Texte réglementaire du Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-------|--|---|
| 1. | Définition de la compétition..... | 3 |
| 2. | Organisation de la compétition..... | 3 |
| 2.1 | Inscriptions à la compétition | 3 |
| 2.1.1 | Composition des équipes | 3 |
| 2.2 | Prix de l'engagement..... | 4 |
| 3. | Déroulement du Challenge 3D 'Christian VERROLLES' par équipe | 4 |
| 3.1 | Tir de qualification..... | 4 |
| 3.2 | Phases finales | 4 |
| 4. | Titres et récompenses décernés | 5 |
| 4.1 | Dotations aux équipes normandes | 5 |

1. DEFINITION DE LA COMPETITION

Le Challenge 'Christian VERROLLES' est une compétition de tir 3D par équipe organisée par le Comité Régional de Normandie de Tir à l'arc dont l'organisation logistique est déléguée à un club normand.

2. ORGANISATION DE LA COMPETITION

La date de la compétition est définie chaque année par le Comité Régional. Elle doit se situer en fin de saison 3D avant le Championnat de France de Tir 3D par Equipe de Club.

La compétition est organisée par un club volontaire ou par un groupement de Clubs du Comité Régional, nommé 'Organisateur'.

L'Organisateur retenu par le Comité Régional a jusqu'à la fin de l'année civile (31 décembre avant minuit) pour se déclarer dans l'impossibilité d'organiser le Challenge Régional 3D par équipe. Pour éviter ce forfait, l'Organisateur désigné peut s'entendre avec un club ou un groupement de Clubs remplaçant avant la fin de l'année civile.

Si l'Organisateur fait défaut, c'est à dire qu'il ne peut ni organiser lui-même la compétition ni proposer une solution de remplacement, il est sanctionné par l'interdiction d'inscrire une ou plusieurs équipes au Challenge Régional Parcours 3D.

Dans ce cas la Commission Parcours Régionale mène l'organisation en collaboration avec le comité départemental du club défaillant.

La compétition est ouverte ; L'inscription est possible pour tous les clubs, y compris ceux des autres comités régionaux.

2.1 Inscriptions à la compétition

Un club peut présenter :

- une ou plusieurs équipes masculines
- une ou plusieurs équipes féminines
- une ou plusieurs équipes mixtes

Les clubs ne pouvant pas inscrire d'équipe peuvent constituer et inscrire une équipe «Entente» c'est-à-dire une équipe composée d'archers de plusieurs clubs différents et de sexes différents.

Les noms des clubs impliqués forment le nom de l'Entente. Les membres de l'équipe, s'ils appartiennent à plusieurs clubs, peuvent décider de nommer leur équipe différemment.

2.1.1 Composition des équipes

Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du tir sur cibles 3D utilisant 3 armes différentes :

- un arc à poulies ; de la catégorie « Tir Libre » ou « sans viseur » ;
- un arc recourbé ; de la catégorie « Barebow » (arc nu) ou « Chasse ».
- un arc droit.

Les archers des équipes respectent les règles de tir des catégories d'âge et d'armes reconnues par la FFTA. Les archers ne sont pas nominativement désignés.

2.2 Prix de l'engagement

Le prix de l'engagement conseillé par le Comité Régional est 40€ par équipe. L'organisateur est libre du prix mais doit en référer au CRNTA pour validation.

Les équipes payent leur engagement à chaque organisateur.

3. DEROULEMENT DU CHALLENGE 3D 'CHRISTIAN VERROLLES' PAR EQUIPE

Le Challenge Régional 3D par équipe se déroule en 2 phases, tel que le règlement du Championnat de France de Tir 3D par équipe le définit :

- 1 phase de qualification pour les phases finales
- 1 phase finale sous forme de Duel à élimination directe, avec un tir d'une seule flèche par archer.

L'organisateur implante :

- Un parcours de 24 cibles pour la phase de qualification
- Un parcours de 8 cibles pour les huitièmes de finales
- Un parcours de 4 cibles pour les quarts de finale, les demies finales et les finales.

Les cibles utilisées sur les différentes phases finales peuvent être les mêmes mais doivent être placées à des distances différentes.

L'organisateur devra enregistrer en premier les équipes féminines, les équipes masculines puis les équipes d'Entente, indépendamment de leur appartenance au Comité Régional de Normandie.

L'organisateur acceptera les inscriptions jusqu'à un nombre pair d'engagés pour chaque type d'équipe.

3.1 Tir de qualification

Les équipes sont réparties en pelotons de 2 équipes pour réaliser le parcours de 24 cibles

A l'issue du parcours de 24 cibles un classement est réalisé selon le score de chaque équipe. Les 4 ou 8 premières équipes (selon le nombre d'équipes inscrites) de chaque tableau (masculin, féminin, entente) participent à la phase finale de duels

3.2 Phases finales

Les phases finales sont organisées sous forme de Duel entre 2 équipes. L'équipe gagnante d'un duel passe au niveau supérieur, l'équipe perdante est classée selon son score.

4. TITRES ET RECOMPENSES DECERNES

L'organisateur du Challenge régional 3D par équipes de club est tenu d'organiser la cérémonie des résultats en déclarant les places obtenues par les équipes masculines, les équipes féminines et les équipes d'entente.

Les équipes de club gagnantes reçoivent le titre de :

- ÉQUIPE DE CLUB FÉMININE VAINQUEURE du CHALLENGE 'Christian VERROLLES'
- ÉQUIPE DE CLUB MASCULINE VAINQUEURE du CHALLENGE 'Christian VERROLLES'
- ÉQUIPE D'ENTENTE VAINQUEURE du CHALLENGE 'Christian VERROLLES'

Le Comité Régional de Normandie remet un trophée aux équipes normandes 1^{ère} (masculine et féminines). Ce trophée est remis en jeu chaque année. Il sera conservé en cas de victoire 3 années consécutives par le même club.

Une récompense est donnée à l'équipe Entente qui termine première.

Le Club organisateur peut, s'il le souhaite, remettre une récompense de son choix aux équipes gagnantes.

4.1 Dotation aux équipes normandes

Une dotation financière est attribuée aux équipes normandes masculines et féminines selon leur classement en rapport aux équipes normandes.

Elle est attribuée par sexe.

Les montants de la dotation sont les suivants :

- Equipe 1^{ère} : 200€
- Equipe 2^{nde} : 150€
- Equipe 3^{ème} : 100€

Cette dotation est attribuée au club si et seulement si le club engage une équipe au Championnat de France de Tir 3D par Equipe de Club, et sur présentation de justificatifs. Le Club devra déclarer son engagement au Championnat national au préalable au Comité Régional.

Si le club d'une équipe gagnante n'engage pas d'équipe au Championnat de France, la dotation est attribuée à l'équipe suivante, et ainsi de suite.